



Partage des biens suite au divorce

Par **sylvain**, le **05/02/2008** à **09:09**

il a été acheté un chalet d'une valeur de 20 000 euros pendant la période du mariage, nous avons été mariés sans contrat de mariage, ce chalet mon époux se l'approprie sous prétexte que c'est lui qui a fait le chèque à l'achat et il dit être un bien propre car l'argent revient d'une plus-value de vente d'une maison qu'il avait avant mariage, à ce jour aucun papier notarial prouvant cela n'est présent puis je n'ai droit à quelque chose car autour de moi tout le monde me dit que tout ce qui est acheté pendant le temps du mariage dans notre cas sans contrat est à partager entre les deux époux, est-ce bien vrai ? merci de votre réponse;réponse attendue car je dois passer chez un notaire très prochainement